M.Labroi a enlevé avec assez de bon Bouquet fané et la romance de Ro

Bouquet fané et la romance de Holand Rôncevaux. M. Montigny, baryton : voix très-juste d'un bon timbre; a chanté Page, écuyer t capilaine, puis, avec Mile Farce, le duo

capiloine, puis, ...
la Juive.
M. Hermans, tenor leger, a parfaitement
anté la Sérénade de Gounod et Il Baccio.

M. Hermans, tenor leger, a parfaitement chanté la Sérénade de Gounod et Il Baccio. Grande pûreté d'acceut.

M. Roche, chanteur comique, a fait rire aux larmes, son auditoire qui l'a bissé et rappelé à diverses reprises.

La Société chorale a chanté deux chœus fra ce france le chanté deux chœus fra ce france le la Ghandes anis avec de mocup d'ensemble et de justèse — un ces blem observées. — Cette Société a fait, du reste, de grands progrès depuis qu'elle est dirigée par M. Barrez. Elle doit beaucoup à ce chef intelligent. Avec du travail et de la persévérance, elle pourra rivaliser sans crainte avec des Sociétés en réputation.

Le piano a sié le nu par MILe Farcé, jeune et bonne aisais et doit le concours ne fait jamais défaut en ces circonstances. En résumé, la soirée a été charmante; beaucoup de monde, — car les membres honoraires de la Lyre roubaisienne sont aombreux — et beaucoup d'entrain.

Nous avens déjà annoncé la prochaine arrivée à Roubaix de la troupe équative de M. Loisset. On construit pour elle, sur la place de la Liberté, le plus grand de la plus beau cirque qu'on ait vu à Roubaix. Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge de M. Loisset comme directeur et comme écurant sa réputation est depuis long-temps établie dans notre ville où il a toujous rech l'accueil le plus sympathique. Nous dirons seulement qu'il nous revisit avec une troupe de nombreux artisles de Lalent et de 60 chevaux parfaitement dessés. Nous sommes persuadéque M. Loisset obtiendra cette année encore lost le succès qu'il mérite.

La compune de Lys donnets, landi prochain, au profit des pauvres, une bril-ante fête à laquelle prendront part diver-es sociétés musicales des environs.

Il y a deux mois environ, un notaire d'une comidune beige, très voisine de la frontière, achetait à la vente d'un malheureux employe d'administration, tombé dans la misère, un secrétaire dont il n'avait certes pas besoin; meis cet achat, il le faiseit pour rendre service au malheureux employé qu'il avait connue la progreux employé qu'il avait connu et pro

heureux employe qu'il avait connu et pro-tége.

Depuis l'époque de son acquisition, le no aire ne s'occupait, plus du meuble, qu'il avait relégué dans son étude, lorsque, jeud'i dernier, son petit clerc en y casant des papiers. It jouer sans s'en douter un ressort imperceptible qui mit à découvert une cachette of gisait, emmaillotée et pa-queiée, une somme de deux mille francs dont mille francs en or et mille francs en billets de banque.

Le noture, prevenu de la frouvaille, eurova quérir le vendeur et lui remit la

billets de banque.

Le notuire, prévenu de la trouvaille, euroya quérir le vendeur et lui remit la somme que ce demièr avoiu n'avoir ja mais placée dans la cachette du secrétaire, par la bonne raison qu'it ne s'était jamais vu à la têle d'une semblable fortune.

Or, comme il avait acquis lui-même le meuble dans une vente publique, il est à présumer que le présedent propriétaire l'avait ainsi doublé de beaux et bons billets de banque et qu'it était mort emportant avec lui le secrét de son trésor.

Cet employé a grassement récompense

Cet employé a grassement récompense petit clerc et s'en est afté remerciant le ptaire et les hasards des ventes à l'en

Des douaniers viennent d'opèrer une asiste dans des circonstances dont les annales, de la fraude doivent offrir peud'exemples, si lant est même qu'elles en fournissent un seul.

Depuis quelque temps, des préposes, appartenant dous dit on, à la brigade de Baisieux, étaient sur le piste de fraudeux dont ils suivaient les traces d'une manière certaine, jusqu'à certain petit lameau où s'elevaume chapelle consucree à S'Joseph Là venaient se brisser l'espoir de nes douaniers de mettre enfin la main sur les objets introduits en fraude, et dont les porteuse, une fois arrives à ca point de

porteurs; une fois arrivés à ce point de leur course, savaient si bien faire dispa-

Après avoir exploré vainement et à plu-sieurs, reprises, une briqueterie et plu-sieurs, habitations voisines de la chapelle les agents désappointes se voyaient chaque fois forcés de se retiren sans la moindre

Où donc peuvent pesser les fraudeurs? se demandaient-ils. Arrivés ici, prennent-ils leur vol dans les airs ou rentrent-ils sous terre?

Aucun des douaniers n'osait se prononcer sur ces graves questions, quand 'un
d'eux, soit dans l'espoir de puiser une
inspiration auprès du grand Saint Jont la
statue orne la chapelle où sarrétaient
fatelement leurs recherches, soit pour
s'assurer que le saint lieu ve sert pas de
réceptacle aux contrebandiers, s'y introduisit résolument. Ses campagaonas 'y
suivent aussi; mais, là encore, les premières investigations sont sans surcès.
De guerre lasse, nos hommes à bout de
recherches, avisent le Saint lui même, qui
leur semble ne pas avoir une contenance
naturelle. Sen emparer avec tout le respect qui lui est dû, démonter l'autel sur
leque il repose, fut l'affaire n'un moment
O triomphe ! le dessus enleve, découvre
à leurs regards r. yonnants l'objet de leurs
recherches : environ 400 kilogrammes de n des douaniers n'osait se pronon-

là qu'au prix d'une profanation,

la chapelle à l'aide de crochets.

gnater les belles actions. It y a quelques jours, un huissier de l'arrondissement de Lille, accompagné de ses agents, avait à instrumenter dans le commune de Leos contre un malheureux, père de quatre enfants en bas-âge. Le devoir éteit pénible car la misère du debiteur était profonde. Au moment où on enlevait l'armoire, dernier meuble du malheureux débiteur, l'missier s'aperçat qu'il n'y avait plus de pin dans la mnison. Touché jusqu'au and de l'ane, l'huissier prit à part le débiteur et lui remit de quoi vivre, lui et sa famille, pendant quelques jours. Un pareit trait se passe de commentaires.

(Mémorial de Lille.)

Société de Consommation de Roubaix ouvelle assemblée générale, la dima Paques, 12 avril 1868, à midi pr

raques, 12 april 1868, à midi précis.

L'Assemblée générale du Dimanche
5 Avril n'ayant évant qu'environ soixantedix Societaires, il a été décidé que les
questions mises en délibération étaient
trop importantes pour être votées par un
si potit nambre, et que l'on convoquerait
ane nouvelle Assemblée à cet effet pour le
binnanche de Pagaes, 12 Avril, a midi
precis, dans la Salle des Cours de Physinne.

sique.

Il est à espérer que les Sociétaires comprendront la nécessité de se rendre à la reunion. Il a été entendu que, conformément au réglement, le vote de Dimanche prochain serait valable, quelque soit le nombre des votants.

Voci les questions soumises à la délibération et au vote de l'Assemblée:

I. Est il décide que les Sociétaires soument apporter à leur compte courant.

voici les questions soumises à la delbération et au vote de l'Assemblée:

I. Est il décide que les Sociétaires pourrant apporter à leur compte courant de dépôts, non seulement les bénéfices produits par leur consomnation, mais encore toutes sommes quélconques? Autrement dit, que le compte de dépôts deviendra une Caisse d'épargne, productive d'intérêts à cinq pour ce.1?

II. Est-il décide que les Sociétaires devront former le plus tôt possible une masse de cinquante francs, soit par l'accumulation de leurs épargnes, soit par l'apport de leurs épargnes, soit par le paiement d'une colisation de vingt-cinq centimes, exigible par semnine, jusqu'à ce que la masse soit complète? En ce cas, toutes les sommes appartenant aux Sociétaires, y compris les colisations, produiraient intérêt à cinq pour cent.

à cinq pour cent. Est-il décidé que jusqu'à ce que cette somme de cinquante francs soit parfaite, il ne sera fait ancun rembourse-ment aux Sociétaires, excepté en cas de

ment aux Sociétaires, excepté en cas de sortie?

IV. Est-il décidé que l'Administration sera juge des moyens à employer et des détails à établir pour mener ces modifications à bonne fin, et qu'on attendra quelque temps d'expérience pour changer les statuts?

V. Est-il décidé que les nouveaux Socié Y. Est-il decide que les nouveaux sources ne seront plus astreints à payer en entrant la colisation de dix francs, et qu'il suffira de payer un franc d'entrée et vingt-cinq centimes par semaine?

Les Sociétaires qui voudront s'assurer coutre l'incendie à partir du 1er Juillet prochain, devront déclarer Dimanche pour quelle somme ils veulent être assurés pour une année.

Pour toute la chronique locale ; J. REBOID

AVIS

Par suite du décès de M. EMPLE PHA-LEMPIN, associé de la maison Florimond RUBAY et Cie, la société a été dissoute depuis le 16 septembre 1867 et un liqui-datur a été nommé par le Tribunal de Commerce de Lille.

Le dépôt de tissus de la maison Flori-nond Rubay continue comme parle passé. Les personnes qui auraient des récla-mations à faire peuvent se présenter à la caisse, tous les jours, de neuf heures à midi et de deux heures à quatre heures de relevée.

7674 - 40, 12

FAITS DIVERS

Nous croyons utile de publier le ren-seignement suivant il indique une pre-caution trop souvent negligée par le petit

Commerce :
Le billet ou la promesse sous seing privé Le billet ou la promesse sous seing prive par lequel une seule partie s'enigage envers l'autre à lui payer une somme d'argent ou une somme appreciable, doit être écrit en entier de la main de celui qui le souscrit; ou, du moins, il faut qu'outre sa signature, il ait écrit de sa main ou bon ou un approuvé, portent en toutes lettres la somme ou la quantité de la chose; — excepté dans le cas ou l'acte émane de marchands, la-houreurs, vignerons, zens de journée et boureurs, vignerons, gens de journée

de service.

Beaucoup de personnes croient s'être Beaucoup de personnes croient s'être conformies à cet article, en mellant au bas d'un billet, par exemple: Approuvé l'écriture ci dessus. Cette formule n'a aucune espèce de valeur, car, il faut indiquer la somme. Pour que l'engagement soit valable, il faut écrire en toutes lettres et de sa main: Bon pour la somme de... C'est ce qui vient d'être jugé encore une fois par la cour impériale de Paris, daus une affaire où la femme s'engageant avec

son mari, avait écrit tout simplemen Approuvé l'écriture ci-dessus. Le billet éte annulé quant à l'engagement de

Approuvé l'écriture ci-dessus. Le billet a éte annulé quent à l'engagement de la temme.

— On écrit de Londres : Il ést mon, subitement, dans une des maisons fashionnables de West-End, une dame noble, lady Henrietta Tichbone, dont le témolguage devait avoir une grande influence sur la décision d'un proces considérable : la revendication des terres et du titre de la baronnie de Tichbone, qua ont passé à des collatéraux par la disparition de l'héritier direct, sir Roger-Charles Doughly Tichbone, fils et héritier direct du dernier baronnet. Ge jeune homme, au sortir du collège, entra comme enseigne dans un régiment, pois il avait tout à coup donné sa démi-sion, et, poussé par la passion des voyages, il s'était embarque à Liverpool pour l'Amérique. Le navire qu'il montait in naufrage. Sir Roger s'echappa; mais au lieu de revenir en Angleterre, il continua sa vie aventureuse comme écuyer et dresseur de chevaux. Il se maria même et prit une femme de très modeste condition. Puis, ayant lu dans un journal anglais l'annonce de la mort de son père, il se décida à revenir en Angleterre avec sa famille, pour réclamer son titre.

On comprend bien que les collatéraux, qui s'étaient mis en possession, à défaut d'héritier direct, opposent une énergique résistance à ces prétentions. Ces questions d'Esta-présentent toujours un vil interdant de la maison paternelle et surtout par sa mère, qui est venue avec empressement à sa rencontre, lui a prodigué toutes les marques d'affection et le tendresse, lui a fourni de l'argent pour soutenir un procés ansai discardiant l'étate l'entre pour soutenir un procés ansai discardiant l'entre direct, qui est venue avec empressement à sa rencontre, lui a prodigué toutes les marques d'affection et le tendresse, lui a fourni de l'argent pour soutenir en anne de l'heritier l'entre de l'argent pour soutenir en anne de l'ment l'entre l

digué toutes les marques d'affection de l'argent tendresse, lui a fourni de l'argent pour soutenir un procès aussi dispendieux. C'est précisément cette dame qui vient de monrir subitement. Elle paraissait jour d'une bonne santé, elle avait pris son déjeuner, et, à onze heures et demie, on la trouva morte près de la cheminée, tenant un journal à la main ; elle était tombée sur le parquet auprès du fauteuil où elle était assise.

assise.

Son fils fut vivement frappé d'une mort qui lui sembla aussi étrange que soudaine. Il demanda une enquête. Le chirurgien chargé de cette tâche trouva le cœur dans un graud étal de décades.

qui lui sembla aussi étrange que soudaine. Il deuaanda une enquête. Le chirurgien chargé de cette tâche trouva le cœur
dans un grand état de désordre, meis il
déclara qu'il ne remarquait aucune trace
de poison, et que la mort avait pu être
déterminée par le manque de nourriture.
Lady Tichbone était une fervente catholique et pratiquait les abstinences du carême avec la plus édiflante exactitude.
Cependant les domestiques de l'hôtel ont
déposé qu'elle avait fait un léger déjeuner
le matin de sa mort, et le jury d'enquête
a rendu un verdict de mort pour cause
d'atrophie et de décomposition graisseuse
du cœur. Chocun fait ses commentaires et
se demande s'il n'y à pas eu crime; si
l'une des parties n'avait pas intérêt à faire
disparaître ce témoin importunt.

Mais laquelle des parties pouvait y avoir
le plus grand intérêt. Les collatéraux suggérent que c'est le faux sir Roger Tichbone, parce qu'il était sûr que lady Henrietta serait forcée de se rétracter en présence des magistrats et que les prétentions
de l'aventurier seraient ainsi mises à
néant. Celui qui se prétend l'héritier direct soutient au contraire que les collatéraux auraient été accablés par ce témoignage écrasant d'une mère venant proclamer à la face de tous la légitimité et les
droits du fruit de ses entrailles; il ajoute
qu'un de ses domestiques a reçu l'offre
d'une récompense de 1,000 liv. sterling
pour le faire périr d'une manière ou d'une
autre, lui, l'héritier légitime. Ce qu'il y a
de certain, c'est que lady Henrietta ne
peut plus être soumise aux tortures de ce
contre-examen dont les barristers poussent si loin les raffinements. Les dépositions faites en faveur du fils reconnu restent acquises et incontestables.

Le procès Tichbone est appelé à devenir
une cause célèbre, une cause à sensation
eveloppée de mystère et d'une teinte mé
iodramatique.

— La ville d'Essen (Prusse rhenane)
est frappée en ce moment d'une bien sin-

- La ville d'Essen (Prusse La ville d'Essen (Prusse rhenane)
est frappée en ce moment d'une bien singulière calamité. Sur plusieurs points de
la ville. le sol s'affaisse. Une nouvelle rue,
une des plus belles de la localité, est particulièrement atteinte; trois maisons déjà
ont dù être démolies; une quatrième est
sur le point de disparatire. Vingt. sept autres menacent ruine. Jusqu'ici on ignore
si l'affaissement du terrain est la conséquence des travaux effectués dans une
houillère qui s'étend sous la ville ou de la
disparition de nappes d'eau qui s'étendaient
sous la ville.

— Une correspondance adressée d'Aumessas (Gard), le 29 mars, au Messager du Midi, signale un trait de probité relative que nous recommandons à MM. les voleurs:

voleurs:

Dans les premiers jours du mois d'octobre 1857, le nommé Félix Récolin était victime d'une sonstraction frauduleuse de 1,815 francs. Toutes les recherches faites pour découvrir le coupable avaient été infructueuses, et Récolin commençait à se consoler de cette perte lorsque hier, vers six heures du matin, en ouvrant sa fenêtre, située à deux mêtres cinquante centimètres au dessus du sol, il a trouvé entre su tres et les volets, qu'il laisse toujours. mètres au dessus du sol, il a trouvé entre les vitres et les volets, qu'il laisse toujours entr'ouverts. un sac en coutil bleu renfer-mant juste les 1,515 francs qui lui avaient tet volès, et dont on avait fait qu'échan-ger deux écus de 5 francs en argent pour des pièces de 1 franc et de 50 centimes. Récolin n'en pouvait croîre ses yeux; mais enfin, convaincu de la réalité de la

e, il s'est empressé distribués aux pauvres.

Quant à l'auteur de ce fait rien n'a pu mettre sur sa trace, et l'écat montré aussi fin restituieur qu'il avait été adroit

Tribunaux.

La Cour de cassation devait s'occuper à nouveru de la réhabilitation de Lesurques, par suite de l'intervention de M. le comte Clary. député, curateur de la fille de Lesurques. M. le garde des sceaux vient d'envoyer au grefie de la cour supreme les nombreux dossiers qui se rapportent soit aux procès dans lesquels Lesurques s'est trouvé, soit à ceux qui se rapportent spécialement a Dubosc. M, le procureurgenéral Delangie doit examiner tous cis dossiers. La réhabilitation s'ensuivrat-elle cette fois?

L'INDUSTRIEL ALSACIEN

politique et commercial
paraissant à MULHOUSE le mardi, le jeudi
et le dimanche, publie dans chaque N° les
cours des calicots et filés, sinsi qu'une
appréciation de la marche des affaires
tant sur les calicots en laine que sur les
fabriqués.
Comptes-rendus des séances de la Société industrielle de Mulhouse.
Correspondances de Suisse et d'Allemagne.

Fr. 32 par an

(surtaxe en plus pour l'étranger). Des Nos spécimens sont envoyés sur de-ande affranchie.

VILLE DE ROUBAIX Place de la Liberté: - Foire 1868.

GRAND CIRQUE F. LOISSET

AVIS. — M. Loisser a l'honneur de prévenir le public de la ville de Roubaix it des enzirons, de la prochaine arrivée e sa Troupe Equestre.

composée d'Artistes hors liane et de

60 chevaux de race distingués

M. Loisser se fait un devoir d'amoncer que, vu des engagements contractés avec les principales villes de la Belgique et de la Hollande, il ne pourra donner pendant son séjour que 20 REPRÉSENTATIONS, qui seront les plus variées, par des exercices équestres.

HAUTE ÉCOLE

plusieurs nouveaux chevaux dressés en liberté, un grand répertoire de nouvelles pantomimes qui n'ont jamais été repré-sentées dans la ville de Roubaix.

LES INTERMEDES seront remplis par descense des costumes, le tout ensemble for-mant un spectacle hors ligne que pas une Troupe équestre en France ne peut repré-senter.

M. Loisset, ainsi une for-

senter.

M. Loisser, ainsi que tous ses artistes, rivaliseront de zèle pour mériter à juste titre la bienveillance du public roubaisien et obtenir le même succès que dans toutes les villes où ils donnent des représenta-

DIMANCHE PROCHAIN 19 AVRIL 4868 PREMIER DÉBUT

DE LA TROUPE ÉQUESTRE

Les bureaux s'ouvriront à 7 heures. Le spectacle commencera à 8 heures pré-cises.

rik des Places : Places réservées, 3 fr.; Premières, 2 fr.; Secondes, 1 fr.; les enfants au-dessous de 7 ans paieront demi-place aux premières et aux secondes.

Le bureau de location est ouvert de midi à 2 heures, au contrôle du cirque, pour les billets pris à l'avance sans augmenta-tion de prix. — Les billets ne sont va-lables que pour le même jour.

lables que pour le même jour

N. B. — Le cirque construit sur la
place de la Liberie, par M. Veroux, entrepreneur des fêtes du gouvernement et
de la ville de Lille, est le plus grandiose
qu'on ait jamais établi dans la ville de
Roupaix; une toiture en zinc et un vaste
intérieur offriront au public un établissement confortable autant qu'il est possible
dans des constructions provisoires. Le
cirque sera éclairé par un brillant appereil
à gpz.

Foire de Roubaix

THEATRE PHILIPPE

Séance de physique, magnétisme, électricité, double-vue, etc., etc.

Expériences extraordinaires du profes-seur Wheeler, seul inventeur de la fon-taine férrique.

Le programme sera publié très-inces-

Flude de M. DUTHOIT, notaire à Rue du Pays 21,

Wattreles 1º au hameau du laboureur — à front de la route de Roubaix

UNE MAISON et 2 ares 21 centiares de fonds et terrain

2º à proximité de la place — près le purest des doumes UNE MAISON 2

avec 75 centiares de fonds arrenté

A VENDRE

Lundi 27 avril 1868, à trois heures de relevée, Me DUTHOIT, notaire à Renbaix, procèders à Waltreles, salle de la mairie, à la vente publique au plus ofirant des-dits biens.

Etude de Me DUCHANGE notaire à Rouhais

VILLE DE ROUBAIX Rue Neuve du Fonte

UNE MAISON A VENDRE

Le lundi 27 avril 1868, 3 heures pré-cises de relevée, Me DUCHANFE, notaire a Roubaix, procédera en son étude à l'align-dication définitive de la maison ci-deser-désignée.

S'adresser pour les renseignements à Me DUCHANGE. 26 a 7678

Etude de M. DUCHANGE, notaire à Roubaix

A VENDRE RUE D'INKERMANN

Une BELLE MAISON

Avec Jardin & Atelier S'adresser pour les renseignements à M. DUCHANGE, notaire à Roubaix.

Eude de Mo DUCHANGE, notaire à Roubaix.

SOMMES IMPORTANTES à placer sur hypothèque.

Etude de Me TACQUET, notaire à Roubaix, rue Pauvrée, 32.

Capitaux à placer SUR PREMIÈRE, HYPOTHÉQUE.

Etude de M. TACQUET; notaire à Ron-baix, rue Pauvrée, 32.

A VENDRE

Une jolie Maison DE RENTIER

A LOVER TUILOV

Une grande Maison

avec porte cochère, rue de Lille.

Etude de Ma CAMILLE MOLLET, notatre à Amiens, succe et Duparc.

A VENDRE OU A LOUER

pour entrer en jouissance immédiate

Etablissement de Retorderie situé à Amiens, en pleine activité, avec le matériel servant à son exploitation et com prenant notamment :

Une machine à vapeur de 6 chevaux

six moulins et 2 viroirs de 2,084 broches, coffre à vaporiser, deux répouleurs, quatre dévidoires, pom-pe hydraulique, grands magasins,

pe hydraunges, scaves.

Belle maison d'habitation et dépendances Location annuelle : 2,000 fr.

S'adresser à Me MOLLET, notaire à Amiens, petite rue St-Remy, ne 6.

3 m 7679

TERRAIN à VENDRE

A vendre en détail, avec facilités de paiement, un terrain situé à l'Epeule et propre à bâtir. S'adresser à M° Duchange, notaire, rue

Grands Terrains

onol a cantalisto

A VENDRE

A proximité du centre de Roubaix et du canal et des eaux de la lys propres à tous établissements industriels et d'autres pour maisons

de campagne. S'adresser au bureau du journal.